

## WHA22.12 Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1969 <sup>3</sup>

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif relatives aux prévisions budgétaires supplémentaires qui seront nécessaires en 1969 pour donner effet aux décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à relever les traitements et indemnités du personnel des catégories professionnelles et des postes non classés, ainsi que le plafond de l'allocation pour frais d'études;

Ayant également examiné le rapport que le Directeur général lui a soumis par l'intermédiaire du Comité spécial du Conseil exécutif sur les autres crédits supplémentaires nécessaires, sur les économies budgétaires susceptibles d'être réalisées en 1969 et sur le montant des recettes occasionnelles disponibles au 30 juin 1969; et

Considérant qu'il est souhaitable de financer ces prévisions supplémentaires sans augmenter les contributions des Membres pour 1969,

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1969;
2. NOTE que le Directeur général, avec l'assentiment du Conseil exécutif, a prélevé sur le fonds de roulement une avance de US \$853 000 conformément au paragraphe 1.2) de la partie C de la résolution WHA18.14;
3. AUTORISE le Directeur général à prélever sur le fonds de roulement une avance supplémentaire de US \$520 900 pour couvrir le solde des prévisions de dépenses;
4. AUTORISE en outre le Directeur général à rembourser le fonds de roulement au moyen des recettes occasionnelles disponibles au 30 juin 1969;
5. DÉCIDE de modifier comme suit la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1969 (résolution WHA21.18):

i) majorer ou diminuer les montants votés des sommes suivantes:

Section	Affectation des crédits	Montant US \$
<b>PARTIE II: PROGRAMME D'EXÉCUTION</b>		
4.	Mise en œuvre du programme . . . . .	1 114 430
5.	Bureaux régionaux . . . . .	140 800
6.	Comités d'experts . . . . .	(36 600)
Total de la partie II		<u>1 218 630</u>
<b>PARTIE III: SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
7.	Services administratifs . . . . .	155 270
Total de la partie III		<u>155 270</u>
Total des parties II et III		<u>1 373 900</u>
<b>PARTIE V: IMPOSITION DU PERSONNEL</b>		
10.	Virement au fonds de péréquation des impôts . . . . .	463 600
Total de la partie V		<u>463 600</u>
TOTAL DE TOUTES LES PARTIES		<u>1 837 500</u>

ii) ajouter au paragraphe C de la résolution WHA21.18 un alinéa iv) libellé comme suit:  
 « iv) de la somme de US \$1 373 900 prélevée sur le fonds de roulement. »